



1^{ER} CONCOURS DE COOKIES AMATEUR DU MAINE-ET-LOIRE

RÈGLEMENT

Article 1 : La Fédération des Boulangers du Maine-et-Loire organise, dans la commune de Vihiers (commune déléguée de Lys Haut Layon dans le Maine-et-Loire), un concours de cookies amateurs lors du week-end de la Fête du Pain.

Article 2 : peut participer tout habitant amateur **non professionnel** des 9 communes déléguées de Lys Haut Layon (Vihiers, Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Saint-Hilaire-du-Bois, Tancoigné, Tigné, Trémont, Le Voide) . **Une seule participation par foyer sera acceptée.**

Article 3 : La participation au concours implique que les participants :

- Se soient inscrits en amont
- S’engagent à ne pas acheter de cookies dans le commerce, sous peine de se voir disqualifiés.
- Respectent le présent règlement
- Présentent leurs cookies avec une fiche détaillant la liste des ingrédients (Attention la fiche doit être anonyme sous peine de disqualification).

Article 4 : La participation au concours se fait sur inscription jusqu’au **4 octobre 2019** inclus.

Le formulaire d’inscription complété et accompagné d’un chèque de 5,00€ sera à envoyer à la Fédération de la Boulangerie du Maine et Loire au 50 Boulevard du Doyenné 49100 à Angers (avant le 4 octobre).

Chaque participant devra déposer ses cookies et une enveloppe contenant la liste des ingrédients entre **17h30 et 18h30 le vendredi 11 octobre 2019 à la salle de la LOGE à Vihiers**. Un numéro sera attribué à chaque participant, pour préserver l’anonymat. La personne réceptionnant les produits sera la seule jusqu’à la détermination des prix à connaître la corrélation entre les numéros et les noms des participants.

Article 5 : Il est demandé 6 cookies accompagnés d’une enveloppe contenant la liste des ingrédients (anonyme).

Article 6 : un jury composé de professionnels et d’amateurs (5 personnes maximum) se réunira le samedi après midi afin de délibérer. Les notes du jury seront sans appels et les notes ne seront pas communiquées. Le participant au concours s’engage à ne pas contester la décision du jury quelque soit le résultat.

La notation se fera sur 20 points : Cuisson /5 Goût /5 Texture /5 Régularité /5

Article 7 : La remise des prix se fera le dimanche après midi lors de la journée ouverte au public aux alentours de 17h00. Seuls les trois premiers seront récompensés par un prix.

Article 8 : en participant à ce concours, vous acceptez le fait d’être pris en photo et de voir cette photo diffusée dans le cadre de l’information des résultats et de la promotion de la Fête du Pain .

Bulletin d'inscription et Attestation sur l'honneur

Je soussigné, (Nom et Prénom) _____

résidant à (adresse complète) _____

atteste sur l'honneur que les cookies déposés lors du concours amateurs de la Fête du Pain sont bien de ma propre fabrication.

N° de téléphone :

Signature